



Les conflits et la reconstitution ajournée de la réserve naturelle du Mont Lubwe. À la recherche des solutions durables

Paul Vikanza Katembo¹

Résumé

Expliquer les enjeux géopolitiques des conflits autour de la reconstitution ajournée de la réserve naturelle du Mont Lubwe a été la motivation de cette recherche scientifique. Tout ce qui a été valablement visé se traduit par la recherche des solutions durables à des conflits. En fait, il est à contextualiser que l'on assiste depuis 1930 à des contestations liées aux limites du Parc National des Virunga, à des problèmes de refus de cession des terres coutumières et à des conflits des sites rituels retrouvés enclavés sur des espaces limités. Le même cas s'observe au sein du Parc National de Maiko depuis les années 1970. Vu ce contexte général, notre propos se résout de procéder à une analyse géopolitique qui porte sur une expérience de la reconstitution de la réserve coutumière du Mont Lubwe. Celle-ci a été prise en compte en guise de cas d'école précis dans le but de refonder un espoir de gouvernance locale des ressources naturelles, basée sur le bagage culturel local, c'est-à-dire les traditions du milieu. En voie de conséquence, le présent article voudrait faire connaître les dernières évolutions des conflits autour de cette réserve et de son état actuel, la manière de capitaliser les leçons à apprendre de ce cas d'école.

Mots-clés : Conflits, réserve naturelle, reconstitution ajournée, Mont Lubwe.

Abstract

Explaining the geopolitical stakes of the conflicts around the postponed reconstitution of the Mount Lubwe Nature Reserve was the motivation for this scientific research. All that has been validly aimed at is the search for sustainable solutions to these conflicts. In fact, since 1930, there have been disputes over the boundaries of the Virunga National Park, problems of refusal to cede customary land and conflicts over ritual sites found enclosed within these limited areas. The same case has been observed in Maiko National Park since the 1970s. Given this general context, this paper aims to provide a geopolitical analysis of the experience of the reconstitution of the Mount Lubwe customary reserve. This was taken as a specific case study with the aim of re-founding a hope for local governance of natural resources based on the local cultural baggage, the traditions of the area. Consequently, this article would like to know what are the latest developments in the conflicts around this reserve and its current state, and how to capitalise on the lessons to be learned from this case study.

Key words : Conflict, nature reserve, postponed reconstitution, Mount Lubwe.

¹ Paul Katembo Vikanza est Professeur attaché à la Faculté des Sciences agronomiques de l'Université Catholique du Graben de Butembo : vipkatembo@gmail.com

Introduction

Dans un article paru chez CERUKI (Centre de Recherches Universitaires du Kivu) en mars 2013, je misais sur un modèle traditionnel de conservation comme alternative, en région de Butembo (formée de deux Territoires administratifs de Beni et Lubero), aux outils modernes de protection de la nature, les aires protégées (AP) dans leur forme classique. Le constat est que ces dernières (Réserves naturelles et Parcs nationaux) ont été sérieusement ébranlées par des turbulences au cours des dernières décennies, des conflits aux conséquences à la fois néfastes à la conservation et à la paysannerie (Katembo Vikanza, dans Isumbisho Mwapu et al., 2013 : 147-166).

En effet, sur les 22 réserves recensées, qui ont été classées dans la région, il n'en persiste que 2 lambeaux, les réserves de Kalikuku et de Kasongwere. Du côté des deux parcs nationaux y retrouvés, il est connu des oppositions populations – AP, depuis la création de ces dernières. Dès 1930, on note des contestations liées aux limites du Parc National des Virunga (PNVi), des problèmes de refus de cession des terres coutumières et des conflits des sites rituels retrouvés enclavés sur ses espaces délimités. Même pour le Parc National de la Maïko (PNM), créé en 1970, les conflits connus au PNVi font déjà surface. Quoique ses espaces ne soient pas encore bien maîtrisés par l'ICCN, le contrôle de ses limites s'annonce déjà difficile (Katembo Vikanza, 2011 : 373).

Je parlais d'une double considération. D'abord, la persistance de ces conflits qui jette le discrédit sur la capacité réelle de gestion durable des ressources par ces dispositifs modernes. Il est reproché justement à ce modèle, basé souvent sur le principe de la table rase, un manque d'accords avec les systèmes d'organisation sociale locale. Ensuite, face aux enjeux du moment (changements climatiques, la prise en compte des gaz à effet de serre – GES –, etc. et leurs effets), une inaction serait synonyme d'irresponsabilité ; on ne peut pas rester bras croisés. Il faut identifier des actions de protection de l'environnement qui peuvent accorder les avis des différents acteurs ; un modèle de gestion des ressources naturelles pour l'émergence d'un développement socioéconomique et de la protection de l'environnement (Katembo Vikanza, 2011 : 373).

L'analyse portait alors sur une expérience qui était en cours : la reconstitution de la réserve – coutumière – du Mont Lubwe. Je trouvais que les péripéties observées dans cette dernière forment un cas d'école (dans ses tâtonnements, comme dans une expérience d'essais et erreurs) pour refonder un espoir de gouvernance locale des ressources naturelles basée sur le bagage culturel local,

les traditions du milieu, et adaptée aux évolutions et besoins du moment. Et de nos jours, presque une décennie après, qu'en est-il resté de cette expérience ? Quelles ont été les dernières évolutions des conflits autour de cette réserve ? De son état actuel, comment capitaliser les leçons à apprendre de ce cas d'école ?

Alors qu'à la fin de la dernière décennie (en 2010), on pouvait bien faire un bilan largement positif de la constitution de la réserve (plus de 123 ha des terres regarnies), il semble qu'à l'espace d'une demi-décennie, tous les efforts seraient déjà anéantis. C'est justement à ce point que cette recherche trouve son fondement. Comment en est-on arrivé à ce point ? Comment remettre sur scène tous les acteurs afin de confronter les logiques en action et reconstruire un climat de confiance nécessaire pour un dialogue qui aboutirait à un compromis, à la reconstitution de la réserve, acceptable par les acteurs ? Bref, comment rétablir sur ce terrain un modèle de changement conciliant, concilié et congruent dans le temps, comme entendu dans le quatrième principe de viabilité des systèmes, affirmé par le concept de "développement viable", en y incluant la composante des socio-systèmes. A propos, Weber, (1995) écrit :

« Que d'opposer une confrontation avec les écosystèmes [comme avec les socio-systèmes], la préférence sera accordée à la connivence : jouer avec les variabilités naturelles [comme sociales] et non les nier. De même, l'élaboration des stratégies adaptatives, tant aux variabilités naturelles [comme sociales] qu'aux variabilités économiques, sera préférée à la recherche de l'optimum. »

En lanternant sur la tradition locale dans la reconstitution de la réserve du Mont Lubwe, dès le départ je savais que les attentes ne peuvent qu'être modérées, comme noté déjà en 2011 (Katembo Vikanza, 2011) :

« Il faut être conscient des écueils à surmonter à tout moment, dans ce domaine d'évolution des systèmes sociaux par "conflits" successifs ; même dans ce cas, rien n'est moins sûr que cette réserve soit la plus durable. Sa reconstitution, malgré les garanties d'aspirations locales et endogènes dont elle bénéficie, n'échapperait pas à la règle qui caractérise tous les processus évoluant dans les systèmes sociaux : les difficultés peuvent intervenir à tout moment et à chaque étape ; l'essentiel est de savoir comment les surmonter – en se servant du débat – tout en maintenant le sens général des actions. »

La démarche

Au-delà du découragement qui a fini par rattraper les bonnes fois qui s'alignaient derrière la réserve, il y a lieu de recenser tous les acteurs et les remettre sur la scène. La compréhension des diverses logiques rangées pour la construction comme pour la déconstruction est le seul gage pour sortir de l'engrenage. La force du débat peut dissiper les suspicions et méfiances mutuelles installées entre les acteurs. Il est donc nécessaire de restaurer un espace de débat permanent qui abriterait les conciliations et réconciliations successives dans ce processus de reconstitution de la réserve coutumière.

Pour en arriver, les procédés utilisés sont consécutifs aux préoccupations de la recherche. La première est de savoir ce qui est resté de la reconstitution de la réserve. L'objet est d'établir le contexte actuel de la "réserve" quant à la perception de la situation par les acteurs et l'état physique des lieux. La deuxième concerne les évolutions qui ont abouti à l'état actuel des choses. Elle passe par le récit des événements qui ont conduit au contexte constaté. Vient ensuite l'étape de procéder au bilan des leçons à apprendre de cette expérience, prise comme un cas d'école. Ici, la compréhension du conflit dans ses détails offre une opportunité de transformer celui-ci en moteur d'évolution fructueuse de la suite des événements. Elle débouche à la production d'un schéma d'aménagement et d'actions pour capitaliser et reproduire l'expérience. La dernière étape consiste au dénouement des conflits ; elle propose la sortie de l'engrenage en remettant tous les acteurs identifiés sur scène afin de permettre une reconstitution durable de la réserve.

Par des enquêtes auprès des services concernés -administration locale, environnement, cadastre et titres immobiliers-, des institutions populaires -chefs coutumiers, terriens, dignitaires locaux, confessions religieuses, autres groupements de base – ACEKA, ACEKAVU –, etc.- et des individualités, bref, auprès de tous les acteurs impliqués, le contexte actuel a été établi. Ces enquêtes ont été complétées par des visites de terrain pour l'état physique des lieux et des prises de photos pour témoigner de l'état de leurs ressources naturelles¹.

Au cours des enquêtes, l'objet principal est d'identifier tous les acteurs associés à leurs logiques. Ainsi, toute la carte des conflits sera rétablie avec toute la chronologie. Par une analyse de contenu du récit des événements successifs du

¹ Lettre n° 007/CA/ACEKAVU/2005 du 14 mars 2005 adressée au Chef de Groupement Buyora par l'ACEKAVU et portant sur la protection environnementale de l'écosystème du Mont Lubwe.

conflit, il est à établir une liste claire des leçons à retenir et de proposer un schéma concret qui oriente la rentabilisation et même la reproduction de cette expérience. Il est alors question de confronter les logiques en action et reconstruire un climat de renaissance de la confiance nécessaire pour un dialogue. Par des mécanismes de conciliations et réconciliations, on arrivera à un compromis qui, à défaut de contenter tous les acteurs, sera acceptable par eux.

I. L'histoire de la réserve du Mont Lubwe

I.1. Les mythes fondateurs

L'idée de la réserve ou plutôt d'une forêt consacrée à des divinités n'est pas le fruit du hasard. Elle a une histoire aussi vieille que celle de la montagne. Elle puise sans doute ses origines dans une mythologie locale, une histoire des dieux et de la montagne aux confins sud de la Ville de Butembo.

Comme le traduit son nom "*Lubwe*" signifie en dialecte local un tas de roches, de pierres et de cailloux. Ce massif intervient dans le midi de la Ville de Butembo comme une brusque surélévation des pentes rocailleuses. En partant des montagnes qui surplombent le lac Édouard, le Mont Lubwe forme un premier arrêt, en plein cœur de la région de Butembo, qui marque la discontinuité dans la descente des pentes en direction sud-est – nord-ouest. Il se place en avant-plan de la série des montagnes qui constituent les contreforts ouest des massifs de montagnes du Rift Albertin.

Le Mont Lubwe est le plus grand massif des formations montagneuses qui entourent la Ville de Butembo. Son sommet s'élève à plus de 2 400 m d'altitude au-dessus de la ville dont d'altitude moyenne est estimée à 1 700 m. Ce massif montagneux s'étend sur un soubassement d'environ 10 km de longueur, de la Localité de Ngeleza à l'est à celle de Kakuka à l'ouest, aux pieds de la montagne, à plus ou moins 15 km au sud de la Ville de Butembo. Il est situé en Groupement de Buyora, en Collectivité-Chefferie des Baswagha, en Territoire de Lubero.

Dans la mythologie locale, l'on raconte effectivement que ce Mont Lubwe était en "*déplacement*". Il "*quittait*" le nord-ouest – où se trouve le Mont Muhola de sa taille – pour "*rejoindre*" les Monts du "*Kyango*"¹ (chaîne des Mitumba) qui bordent le lac Édouard au sud-est. Transportée par trois dieux frères, la montagne se serait "*arrêtée*" en cet endroit – à Butembo – accidentellement, plutôt par

¹ "*Kyango*" est la dénomination locale, par les communautés qui habitent tout autour du Mont Lubwe, des chaînes des montagnes qui longent le lac Édouard et connus communément sous le nom de la chaîne de Mitumba ou du Rift Albertin.

l'inadvertance de l'un de trois dieux qui la déplaçaient. Celui-ci aurait énervé ses deux frères en se félicitant seul du travail accompli lorsqu'il commençait à apercevoir les montagnes du "*Kyango*" trop proches par rapport au point de départ de Muhola. Ce dieu orgueilleux aurait lancé par vanité une exclamation bien familière et connue des anciens de la région de Butembo pour déclencher la colère des frères qui l'ont aussitôt abandonné. Il s'écriait alors : "*Nga Kithithi ! Nga Kithithi !*", pour ainsi se dire qu'il était le seul qui accomplissait l'énorme travail pourtant réalisé par tous.

Une fois abandonné par les dieux frères qui se seraient réfugiés vers le grand massif de Ruwenzori, la montagne n'a plus su avancer. Elle n'est jamais arrivée en destination ; elle est donc restée pour du bon à Butembo. Quant au sort du dieu de la vanité, il aurait été refoulé par un autre dieu plus puissant venu exactement du Ruwenzori pour traquer cet esprit d'orgueil. C'est ce nouveau venu, connu sous le nom de "*Kitasamba*", qui habiterait maintenant les sommets du Mont Lubwe, selon les croyances traditionnelles locales. C'est ce qui fait de cette montagne un "*haut lieu spirituel*" dans la tradition locale et qui justifie les rites et les cérémonies coutumières qui ont été régulièrement – dans le temps – organisés pour offrir des sacrifices à ce dieu de la montagne.

À l'image des formations orographiques typiques des montagnes du Rift Albertin et dont le Mont Lubwe fait suite et partie, ses flancs sont très abrupts. Ces derniers sont couverts d'une couche de sol très superficiel saccadé de multiples affleurements rochers à structure peu stable et souvent susceptibles d'une désintégration facile. Aux sommets de ces pentes se trouvent, par endroits, des morceaux de parterres relativement aplanis qui ont été originellement marécageux. C'est de ces touffes de marécages que prennent de nombreuses sources de ruisseaux et d'oueds qui dévalent les dépressions alternant avec des bourrelets vallonnés pour former les pentes de la montagne. Ces eaux descendant des sommets alimentent et irriguent aux pieds de la montagne de grandes localités organisées en de multiples villages qui forment l'ensemble des communautés locales.

1.2. La prise de conscience des dégradations

Jusqu'au début des années 80, des formations végétatives natives couvraient encore tous les espaces à forte pente de la montagne qui sont peu indiqués pour les cultures, car exposés à l'érosion. Comme retrouvées partout en région de Butembo, ces terres sont réparties entre les clans des chefs coutumiers (*vakama*) qui en sont gestionnaires, souvent en suivant des limites naturelles comme des

talwegs qui partent des fonds des vallées jusqu'aux crêtes de la montagne. Ainsi les portions de terres, formant la calotte du sommet, qui ont été bannies de la pratique agricole sur le Mont Lubwe n'étaient pas une propriété individuelle ou d'une seule famille, mais plutôt un ensemble de contributions en terres appartenant à plusieurs clans. Il s'agit des terrains au sommet de la montagne qui servaient aux cérémonies rituelles et des pentes qui les succèdent, qui ont été couverts des formations forestières natives – non plantées par des humains –, considérées comme des ressources à l'usage "libre" de tous, plus communément dénommées aujourd'hui des "*forêts communautaires*".

Au cours des années 80, suite à l'accroissement de la demande en énergie dans la ville voisine de Butembo en pleine expansion, les localités situées tout autour du Mont Lubwe se sont spécialisées dans l'exploitation du *makala* ou charbon de bois en Swahili. Rappelons que faute d'alternatives pour la production d'énergie dans cette ville qui compte de nos jours plus de 800 000 âmes, la seule source d'énergie domestique reste le bois, notamment sous la forme de *makala*. Les populations des contrées voisines du Mont Lubwe se lançant dans cette production, ce sont tous les ligneux retrouvés dans cette réserve à accès libre et susceptibles de produire du *makala* qui vont subir en premier lieu l'opération de la carbonisation du bois offrant des revenus assurés.

En ces temps, la montagne portait encore une couverture végétale suffisante pour sa protection contre des facteurs érosifs. Mais avec la demande en *makala* toujours croissante en Ville de Butembo et la disparition progressive de bois dur – matière première – dans la réserve communautaire, les populations ont cherché à trouver une nouvelle source de cette matière première. Des paysans producteurs, tout comme des consommateurs du charbon de bois dans ce coin, il est réputé que le meilleur *makala* provient d'un arbuste bien maîtrisé en culture dans la région, le *Black Wattle* ou l'acacia noir – *Acacia mearnii* – de la famille des *Mimosaceae*. Cette plante, connue d'abord pour son écorce contenant de 30 à 40 % de tanin de haute qualité – en matière sèche –, sera mise en grande culture par les paysans pour la production du *makala*. Le problème était alors de trouver des espaces suffisants destinés à l'implantation de cette culture.

À cette allure, ce sont les étages encore couverts des formations végétales sauvages – constituant la réserve pour tous –, faisant directement suite aux champs en cultures aux pieds de la montagne, qui ont été les premiers visés. Face aux conjonctures du moment, ni les questions de fortes pentes, ni celles de risque d'éboulement des roches n'étaient plus mises en avant. Avec des boisements et des reboisements cultivés à *Black Wattle*, désormais appropriés par des individus

et devenus des propriétés privées, le front agricole est déplacé plus haut sur les pentes de la montagne.

Vers la fin des années 80, la réserve communautaire "*sacrée*" était déjà mise à mal. Elle s'est vue repoussée de plus en plus vers les sommets pour laisser place à des champs de cultures et des reboisements paysans. Même la notion des croyances traditionnelles ne semble plus tenir le coup face à l'évolution démographique, surtout à la grande extension de la Ville de Butembo dans les environs directs de la montagne et de sa gigantesque demande en énergie domestique.

Cependant, parmi les causes de l'échec et l'ébranlement de la résistance de la réserve fondée sur des croyances et rites traditionnels, il faut pointer le rôle joué par les clergés des confessions chrétiennes. Les animateurs de ces religions importées auront tellement insisté auprès des adeptes sur le caractère passéiste et plus particulièrement sur les tendances qualifiées de "*sorcelleries*" et identifiées au "*satanisme*" que ces cultes attribuent à la croyance traditionnelle locale. D'abord, les adeptes qui s'intéressaient à ces cérémonies traditionnelles étaient frappés d'excommunication. Ensuite, quand les coutumiers eux-mêmes se sont convertis au christianisme, ils font dissiper toute la frayeur qui a été entretenue autour des cérémonies traditionnelles.

Au début des années 90, comme si l'énergie que la montagne de Lubwe donnait à la Ville de Butembo (par son bois de *makala*) ne suffisait pas, celle-ci est sollicitée maintenant pour ses sources d'eaux. La régie officielle de production et de distribution d'eau (REGIDESO), comme toutes les autres entreprises étatiques en République Démocratique du Congo, connaît des défaillances notoires qui caractérisent ces organisations. Elle a vite été dépassée par l'explosion des demandes dans cette ville en plein essor. Des quartiers entiers se sont vraiment constitués sans aucune infrastructure d'approvisionnement en eau.

C'est en adoptant une dynamique d'auto-prise en charge que les habitants de deux nouveaux quartiers du sud de la Ville de Butembo, Katwa et Vutetse, respectivement en Communes de Mususa et de Kimemi, se sont regroupés en associations engagées dans l'adduction d'eau afin de pallier cette insuffisance. Ces habitants du sud de la ville se sont tournés vers la montagne qui les regarde chaque matin et juste à côté, pour solliciter de ses gardiens coutumiers le captage et l'adduction des eaux du Mont Lubwe pour leur alimentation. Ce qui leur a été accordé.

Dans ce mouvement, l'on retrouve deux associations initiées et soutenues par une mission protestante locale, la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique

(CBCA) basée à Katwa. Il s'agit de l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa (ACEKA) et de l'Association des Consommateurs d'Eau de Katwa et Vutetse (ACEKAVU). Malgré le monopole reconnu par l'État congolais dans ce domaine à la seule REGIDESO, il n'a pas été possible pour les officiels d'empêcher ces initiatives – ce qui pécherait contre un droit moral – visiblement sans aucune intention d'exploitation commerciale de ces eaux. En ce sens qu'ils méritent, du moins dans leur phase initiale, la qualification d'ASBL – Association Sans But Lucratif – apprêtée, de nos jours, à toutes les formes d'interventions qui se font passer pour des travaux d'intérêts communautaires, même qui ambitionneraient le contraire.

Le dommage pour cette montagne de Lubwe, c'est qu'en 1992, un chasseur qui poursuivait son gibier dans un terrier aménagé dans les méandres entre des rochers sur les pentes n'a pas trouvé mieux que d'allumer le feu à l'entrée du terrier afin de forcer la sortie de l'animal étouffé par la fumée. Par malheur, ce feu s'est étendu pour emporter en fumées toute la végétation qui persistait encore tout autour et sur les sommets de la montagne¹. Au lieu d'inquiéter les populations locales, l'incendie a été une belle occasion pour ces dernières, de toute façon à la recherche des nouvelles surfaces à cultiver, d'étendre leurs champs de cultures notamment des boisements de *Black Wattle* (Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha, 2010)².

Pendant ce temps de mise en culture de toute la montagne, ses pentes rocailleuses, désormais dénudées et soumises aux pratiques agricoles comme toutes les autres terres, ont été exposées à tous les aléas climatiques. À côté et après d'intenses érosions de surfaces des sols peu profonds et extrêmement fragiles, c'étaient des éboulements et des chutes intempestifs de roches entraînées vers des zones d'habitations avec tous les risques et les dangers qu'ils comportent. Les tout-derniers éboulements spectaculaires qui emportaient tout à leur passage auraient été ceux observés en date du 05 février 2010 (Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha, 2010). Ces roches assez meubles, du Mont Lubwe, qui ont constitué dans le temps une ressource locale pour la fabrication du "*Luso*"³ –

¹ Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du Mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.

² Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du 02 août 2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe.

³ "*Luso*" = produit de la technologie traditionnelle locale. Il est constitué de 2 pièces : une pièce maîtresse ("*Luso*") est une pierre aplatie, large et suffisamment solide pour supporter tous les efforts qui interviennent dans la mouture ; et une seconde pièce ("*Ngassirya*") qui est une pierre plus petite aussi aplatie d'un côté et adaptée pour écraser et moulinier des céréales

une meule traditionnelle taillée à partir des roches – servant à moudre manuellement les grains de céréales, notamment de l'éleusine, potentiel aliment de base dans cette zone, deviennent un danger. Elles constituent désormais une source d'insécurité permanente pour ces paysans qui habitent en aval des pentes de la montagne.

À ce danger permanent s'ajoute l'intensification de l'extraction des matériaux de construction, notamment des moellons¹. Cette activité ne vient qu'amplifier le phénomène d'écroulement et de descente des morceaux de roches vécu localement comme la pire des dégradations de l'environnement directement palpables. La combinaison de ces événements aura-t-elle suffisamment éveillé la conscience des communautés locales à cette détérioration de leur environnement ?

II. La reconstitution de la réserve

Les premiers projets d'adduction d'eau du Mont Lubwe, négociés au cours des années 1990 et initiés par les ASBL dénommées ACEKA et ACEKAVU, ont fini de s'implanter vers l'année 2000. Les enregistrements des débits captés à la production des eaux par ces associations remontent à 2001². Les cinq premières années de leur exploitation, de 2001 à 2005, sont celles qui ont intéressé ce travail. Ce sont les diminutions progressives des débits captés, directement observées pendant cette première phase d'exploitation, qui auraient aussitôt marqué la prise de conscience de ces exploitants – du réseau d'adduction des eaux du Mont Lubwe – de la dégradation rapide que subissaient les sources aquifères de la montagne.

L'écart entre les débits d'eau observés en 2001 et en 2005 a été sensible au sein de ces associations, malgré l'insuffisance relative du temps d'observation. Alors que la hauteur moyenne des pluies enregistrées pendant la même période serait restée stable (au-dessus de 1 300 mm/an), les débits au captage d'eaux auraient marqué une évolution bien régressive. Pour les points de captage de l'ACEKA, ce débit était légèrement supérieur à 0,2 m³/h en 2001 ; il était tombé

comprimées entre les deux pièces. La deuxième pièce glisse au-dessus de la meule en prélevant les céréales d'un côté pour entraîner la farine de l'autre après mouture.

¹ Lettre n° COORP/52.06/16/ECNEF/T.L/2005 du Supérieur de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts en Territoire de Lubero du 07 avril 2005 adressée à l'Administrateur du Territoire de Lubero et portant sur la protection de l'écosystème du Mont Lubwe. Archives du Territoire de Lubero.

² Nos enquêtes de mai 2008.

à 0,05 m³/h en 2005. Tandis que chez ACEKAVU, en 2001 le débit enregistré était de 0,3 m³/h en 2001 et se rapprochait de 0,25 m³/h en 2005. Il a semblé donc facile pour ces associations de lier cette dégradation des ressources en eau à l'insuffisance d'infiltration due à la destruction du couvert végétal sur la montagne dont les parcours ont vu leur coefficient de ruissellement sensiblement grimper.

C'est ainsi que depuis le 14 mars 2005, ces ASBL -ACEKA et ACEKAVU- se sont encore une fois adressées aux Chefs coutumiers de la contrée et à toutes les instances administratives locales pour obtenir l'interdiction des cultures sur les sommets de la montagne ainsi que l'autorisation de les reboiser afin de restaurer et conserver les sources d'eaux exploitées (Lettre n° 007/CA/ACEKAVU/2005). La réaction du Chef de Groupement de Buyora, le *Mwami* Kighombwe -qui est en fait le plus grand chef coutumier de cette entité-, ne s'était pas fait attendre. Juste au lendemain, il aurait réagi promptement dans une lettre qu'il adressait à sa hiérarchie directe, au Chef de la Collectivité-chefferie (Lettre n° 5072/37/Z.511/2005 du 15 mars 2005 du Chef Kighombwe du Groupement Buyora)¹. Cela s'exprime en ces termes :

« En réalité le Mont Lubwe est connu comme réserve forestière, même s'il est actuellement exploité clandestinement par la population en place. Nous nous exposons progressivement aux dangers y relatifs [...] J'appuie les idées si louables de l'ACEKAVU [...] »

Les coutumiers locaux auraient trouvé dans cette initiative une occasion de réinstaller l'objet de leurs rites traditionnels, la réserve "*sacrée*". Ils ne pouvaient donc qu'en profiter ; ils n'ont pas hésité à appuyer l'action de l'ACEKAVU. En ce temps, l'appui à l'accord des coutumiers, c'est-à-dire à la reconstitution de la réserve communautaire traditionnelle, était encore limité au niveau de la Collectivité-chefferie. Ce qui, tout de même, constitue déjà un grand soutien au projet de la réserve qui reçoit ainsi la bénédiction de toute la hiérarchie des chefs terriens. De la Localité à la Chefferie, des Chefs de Localités ou *Vakama* locaux au chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha en passant par le Chef de Groupement de Buyora, tous étaient unanimes pour sa reconstitution².

¹ Lettre n° 5072/37/Z.511/2005 du 15 mars 2005 du Chef Kighombwe du Groupement Buyora adressée au Chef de Collectivité-chefferie des Baswagha en rapport avec la protection environnementale de l'écosystème du Mont Lubwe.

² Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du Mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.

En date du 07 juillet 2005, les travaux dits "*de protection ou de gestion des écosystèmes du Mont Lubwe*" ont été officiellement lancés par les associations constituées au départ autour de l'adduction d'eau en présence des coutumiers de la place qui donnaient de ce fait leur plein accord. Pour cette réalisation, ces associations d'adduction d'eau venaient d'initier une ONG dénommée "*Jeunes engagés pour la protection des Écosystèmes et l'Assainissement de la Nature*" (J.E.A.N.) à qui la tâche de reboisement a été officiellement confiée¹. Et dans cette tâche, l'ONG "J.E.A.N." a d'abord été accompagnée et soutenue financièrement par le WWF dans son programme de reboisement appelé "*PEVI-Katchetche*" qui est relayé aujourd'hui par le programme baptisé "*Éco-Makala*", initié toujours par le WWF depuis 2007². Cette ONG ("J.E.A.N.") a aussi reçu dans ses actions le soutien du Comité du *Rotary Club* de Butembo, qui se définit comme une organisation apolitique qui œuvre pour faire progresser l'entente et la paix dans le monde³.

Au jour du lancement des activités de "J.E.A.N.", le travail a consisté à délimiter deux zones sur la montagne. La première zone reconstituera la réserve coutumière considérée comme une aire strictement protégée et réservée aux cérémonies rituelles traditionnelles des coutumiers. Elle est située au sommet de la montagne ; c'est elle qui abrite les points de captage des eaux drainées vers la ville. Elle sera plantée d'abord d'espèces choisies par les gardiens de la tradition locale. On parle essentiellement des faux figuiers, proches de l'espèce *Ficus indica* ou *Ficus bengalensis* appelée communément le Banian, de la famille des *Moraceae*, des plantes qui ont reçu la préférence des coutumiers et rituels comme des arbres vénérables⁴. Il semble que ces coutumiers ne seraient pas les seuls à vénérer cette plante – comme l'établit le prochain étape – ; elle le serait aussi en d'autres coins de la planète, le rapporte Jérôme Hutin⁵, sur son blog de carnet de voyage :

« *Le Ficus benghalensis est dans la religion hindoue associé à la triade : les racines sont Brahma, le tronc Vishnu et les branches Shiva.* »

¹ *Ibid.*

² <http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/regions-menacees/bassin-du-congo/projets-du-wwf/lutter-contre-la-deforestation-ecomakala/572>, page consultée le 10 février 2011.

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Rotary_International, page consultée le 10 février 2011.

⁴ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

⁵ HUTIN, J., *Bienvenue dans le monde des arbres vénérables. Carnet de voyage*, sur <http://arbresvenerables.free.fr/ArbresVenerables/Inde.htm>, blog consulté le 10 février 2011.

De nos jours, la réserve du Mont Lubwe a reçu plus de 1800 plants de *Ficus sp.* D'autres espèces, qui regarnissent la réserve, sont apportées au libre choix des exécutants du projet.

La deuxième zone délimitée est celle appelée zone-tampon, elle fait suite à la réserve coutumière et la sépare du domaine villageois circonscrit sur l'étage plus bas et à pente modérée de la montagne qui gardera des cultures vivrières paysannes. Cette zone-tampon est dédiée à l'objectif unique de reboisement, mais à la différence avec la première – consacrée à la réserve rituelle – ces boisements sont exploités par des particuliers. C'est ici la zone d'intervention du programme "*Écho-Makala*" qui y soutient des plantations de particuliers en leur fournissant des plantules de diverses espèces.

Cependant, dans cette expérience de reboisement et de reconstitution de la réserve sur ce site rituel, la curiosité est de constater que la logique des coutumiers intéressés par leurs pratiques traditionnelles semble tenir moins compte des dimensions quantifiées et chiffrées de la réserve. Ces chefs coutumiers se limiteraient à reconnaître parfaitement les points qui marquent les limites de leur réserve reconstituée sans s'inquiéter pour autant du nombre d'ha qu'elle constituerait. Une logique bien étrange – au vu des services officiels – qui semble orientée plus vers le "*fond*" et le "*symbolisme*", vers une certaine "*qualité*" – comme des espèces bien ciblées – que vers des modèles de quantification prisés par les tendances modernes.

À la différence, les services de l'environnement évaluent les dimensions de la totalité des espaces à reboiser sur la montagne à 250 ha. En 2011, ils estimaient à plus de 123 ha la portion des terres déjà regarnies. Ils y comptaient des nombreuses espèces d'arbres : des faux figuiers (*Ficus bengalensis*) ; du *Grevillea robusta*, communément appelé le chêne soyeux d'Australie, de la famille des *Proteaceae* ; du Filao (*Casuarina equisetifolia*) ou Pin australien, de la famille des *Casuarinaceae* ; de l'*Acacia melanoxylon* appelé le mimosa à bois noir ou *Blackwood Wattle*, de la famille des *Mimosaceae* ; de l'*Acacia mearnsii* appelé l'acacia noir ou *Black Wattle* (*Mimosaceae*) ; de l'*Eucalyptus maidenii* ou *Maiden's Gum* ; de la famille des *Mystaceae*, etc. Ces services déploraient plutôt que l'ensemble de cette réserve ne soit doté d'un statut officiel de protection qui garantirait, selon eux, sa conservation (Service de l'environnement en Territoire de Lubero : 2 septembre 2010)¹. Pourtant, on le sait déjà, toutes ces réserves qui

¹ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

en avaient – ce statut officiel de réserve naturelle – dans la région auront disparu sans procès.

II.1. Des conflits à la reconstitution de la réserve

Effectivement, la reconstitution de la réserve n'échappe pas à des difficultés d'ordres divers et souvent inattendues. À la redistribution des parcelles de terrains retrouvées dans la zone-tampon, les exécutants – l'ONG "J.E.A.N." appuyée par le WWF – n'auraient plus suivi le régime traditionnel d'attribution des terres. Des bonnes portions de ces boisements appartiennent aujourd'hui à des élites qui seraient venues de la Ville de Butembo et qui ne doivent à personne de la redevance coutumière. Ces élites seraient arrivées avec l'intervention des organes d'appui – WWF/PEVI-Katchetché, Rotary Club, Éco-Makala – qui ont introduit et privilégié des critères de capacités d'entretien des grandes surfaces au-delà du niveau moyen des paysans locaux. Ce que déplorent énormément les chefs terriens locaux qui souhaitent rester bénéficiaires de ces champs. Mais en ce point, l'autorité de la Collectivité s'en justifie par le fait que 90 % de ces exploitants seraient des originaires du coin même si nombreux d'entre eux seraient basés à Butembo (Chef de Collectivité des Baswagha, Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010)¹.

Un autre élément saillant qui semble entacher le processus de reconstitution de la réserve est la gestion même du réseau d'adduction des eaux de la montagne. Des paysans de la localité auraient reçu des témoignages et des "*intoxications*" concernant des montants, des "*chiffres d'affaires*", brassés dans la gestion de ces réseaux d'adduction d'eau, qu'ils trouvent considérables à leur niveau. Sans se rendre compte du coût d'exploitation engagé par ces associations sans but lucratif, comme elles se nomment des ASBL, dans les considérations des paysans, même le don du Gouverneur de la Province – une somme d'argent octroyée en signe de soutien à ces initiatives –, si modeste serait-il, aurait été accordé injustement à ces associations dont les tenants veulent s'enrichir au dépend des eaux qui pourtant profiteraient d'abord à leur avantage comme riverains.

C'est pourquoi des voix ont commencé à s'élever, à se faire entendre pour dénoncer ce que les paysans appellent la "*vente des eaux du mont Lubwe*". Dans une rencontre tenue à Musienene, chef-lieu de la Collectivité des Baswagha, le 31 juillet 2010 justement pour traiter des difficultés survenues dans le processus

¹ Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe adressée à l'Administrateur du Territoire de Lubero en date du 02 août 2010.

de réhabilitation de la réserve, les chefs coutumiers du Lubwe ont posé expressément le problème. Ceux-ci auraient exprimé ouvertement leur indignation du fait de ne pas bénéficier des adductions gravitaires issues de la montagne. C'est pour les calmer que ces assises aient suggéré l'initiation des volets de projets pour alimenter en eau les écoles, les structures sanitaires ainsi que quelques ménages tout autour du Mont Lubwe (Chef de collectivité des Baswagha, Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010). Évidemment le Chef de la Collectivité se retrouvait dans une position peu confortable pour répondre à ces questions. Ceci d'autant que depuis 2009 sa propre agglomération de résidence - Musienene- venait de bénéficier, elle aussi à la suite de la Ville de Butembo, d'une adduction d'eau prenant ses sources de captage dans la même montagne de Lubwe.

Plus préoccupantes encore sont des interventions qui sembleraient s'écarter de la régulière. À côté de ces démarches sensiblement légitimes des chefs coutumiers, d'autres réclamations, cette fois peu régulières, se sont fait entendre. Autour de ce processus du mont Lubwe, il est cité deux paysans pointés pour leur activité dans une campagne d'incitation des populations à l'insurrection contre *"l'exploitation des ressources de la montagne par des allochtones"*. C'est qui ressort du Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010¹:

« [...] Certaines personnes mal intentionnées incitent les autres à détruire les actions déjà manifestes [...] Nous citons nommément Kakule Kavyavu, féticheur de Ndelya et Katembo Kinombi qui ont procédé, sous un climat d'incitation à la rébellion, à la destruction des actions réalisées. »

Kinombi est un autochtone de la contrée qui se disait recruter des jeunes pour former une milice (*Mai-mai*) afin de contrer ce qu'il considère comme un envahissement inacceptable. Pour cette fin, il s'est adjoint les services de Kavyavu, alias Kakule Ndelya. Ce dernier, un simple paysan de Ndelya -localité bien lointaine du mont Lubwe- s'est taillé une réputation, au point d'être identifié par le nom de la contrée, en se faisant passer pour un *"devin sorcier"* chargé d'initier des miliciens *Mai-mai* et de leur fournir des potions magiques qu'ils prétendent utiliser pour rester invulnérables.

Des jeunes désœuvrés qui venaient de s'allier à ces deux inciviques ont semé des désolations au sein des équipes de reboisement. Alors que ces miliciens

¹ Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.

traquaient les ouvriers d'*Éco-Makala*, des mécontents (dans les rangs des simples populations) s'adonnaient à l'abattage libre des arbres du domaine de reboisement, actes alors dénoncés par le chef de la Localité de Ngeleza accusant les deux précités d'incitation à la rébellion (Lettre d'information n° 5072/25/K22M/2010 du 06 juillet 2010)¹. Heureusement que cet appel du chef de Localité a été suivi par la population comprenant par là le danger que comportait le mouvement initié par les deux inciviques.

Ces faits ennuyeux ont été pris au sérieux par toute la hiérarchie de l'administration locale. Ils auraient précipité la rencontre de plus de 60 chefs coutumiers à Musienene aux assises du 31 juillet 2010, déjà mentionnées, au cours desquelles tous ont réaffirmé leur adhésion à la reconstitution de la réserve (Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du 02 août 2010). Depuis lors, la réserve n'est plus seulement l'affaire des coutumiers locaux. Désormais c'est toute l'administration provinciale qui prend l'affaire en main. Le Ministre provincial de l'Administration du territoire (31 août 2010)², dans un message officiel, précise :

« HVS et vous demander prendre dispositions nécessaires pour assurer protection effective du mont Lubwe [...] Vous devoir instruire vos services techniques pour veiller à l'application de cette mesure STOP. Insistons sur forte sensibilisation de la population STOP Celle-ci devoir apporter sa contribution à la protection communautaire du mont Lubwe STOP Récalcitrants devoir subir rigueur de la loi [...] »

Vraisemblablement, cette démarche ne chercherait même pas à soumettre la réserve à une quelconque standardisation ni par des statuts nationaux officiels particuliers ni par des normes internationales de conservation. Contrairement à la vision des services de l'Environnement et Conservation de Natures, qui souhaiteraient l'inscription de la réserve dans un cadre plus légal en lui dotant d'un statut plus officiel, ici cette tendance ne semble pas encore figurer à l'ordre du jour.

Cette forme de conceptions – de la réserve – calquées exactement sur des archétypes ou des étalons prédéfinis et établis selon des normes "légales" donnerait effectivement plus de mainmises aux services étatiques. En répondant

¹ Lettre d'information n° 5072/25/K22M/2010 du 06 juillet 2010.

² Message officiel n° 025/500/OKP/MINATACS/NK/10 du 31 août 2010 du Ministre provincial de l'Administration du territoire, Affaires coutumières et Sécurité adressé à l'Administrateur du Territoire de Lubero.

à cette régularisation, les agents des services chargés de la conservation trouveraient plus de marges de manœuvre et pourront alors imposer sur ce terrain des normes qu'ils justifieront par la loi. De ce fait, le premier effet d'un classement officiel de la réserve serait de dépouiller des coutumiers locaux leur forte emprise sur ce domaine qu'ils considèrent avant tout comme un sanctuaire traditionnel. L'avantage, pour les officiels, serait d'éloigner les risques liés aux luttes purement locales et internes aux clans des chefs coutumiers car, généralement, les mécontentements naissent des contestations des pouvoirs dans les rangs des coutumiers.

Cependant, cette démarche comporte un risque qui pourrait ramener tout le processus à la case de départ. En pensant vouloir bien faire, en diminuant l'influence de l'autorité coutumière sur la réserve, le résultat serait d'écarter les communautés locales du projet. Justement, on devrait éviter la défection progressive des coutumiers locaux du processus engagé. Leur désistement entraînerait avec lui le retrait de toute confiance des populations locales au programme. Devrait-on se rappeler que c'est cette même société – des populations locales – qui a instauré le système actuel pour mettre en place ces coutumiers ? D'où une méfiance de ces communautés et donc un manque cruel de "*légitimité*" au projet de la conservation qui n'aurait plus ni de soutien ni de justifications locales, car incompris par les riverains. Où se trouverait, en ces conditions, la différence avec les situations explosives observées sur les rives des parcs nationaux, notamment autour du Parc National des Virunga (PNVi) ?

Malgré des dispositions souvent envisagées qui permettraient l'accès à ces coutumiers et pour leurs cérémonies rituelles, l'effet reste différent de celui qui émane de la fierté ressentie lorsqu'ils savent ou se disent qu'il s'agit de "*leur propre réserve*". N'est-ce pas là "*l'appropriation*" du projet de conservation tant demandée et exaltée sur le champ de la participation ? Tous les intervenants récitent à longueur des journées le même refrain : « *Pour la réussite de l'œuvre de conservation, la participation nécessite l'appropriation du projet par les populations locales !* » (Jeanrenaud, 2002 : 31)

Mais tous ne veulent pas définir la latitude de cette "*appropriation*" ni surtout pas entendre parler de l'action libre et organisée à la seule initiative de ces populations locales ! N'est-ce pas ici le non-dit que comporterait ce paradoxe de la participation ? Comme qui dirait : « [...] *la distribution du pouvoir n'est jamais égale et on ne s'en empare pas librement.* » (Lapeyre, dans Froger, 2006 : 151-162)

Si telle – l'appropriation par les locaux – est la condition de la conservation durable de ces écosystèmes, devrait-on continuer à se méfier de l'autodétermination des communautés locales ? Qui sont ces clairvoyants, aux esprits éclairés, qui doivent définir, à partir des cieux lointains, et apprendre aux populations locales comment vivre leur vie et avec leur environnement ?

II.2. La difficile conservation de la réserve

Au bout de ces conflits multiformes, présentés souvent sous l'apparence de sentiments d'autochtonie, la réserve du Mont Lubwe n'aura pas résisté malgré des nombreuses traces encore visibles lui reconnues et les atouts que présente ce site. À l'issu de nos travaux de 2011 (Katembo Vikanza, 2011) et même de 2013 (Katembo Vikanza, 2013), s'il était encore possible de dresser un bilan relativement positif du processus de la reconstruction de la réserve du Mont Lubwe, les investigations plus récentes, celles de 2017 et de 2019 concluent au contraire. La réserve forestière a été mise à sac et les pentes parfois raides de la montagne sont désormais dénudées, avec une lourde conséquence : l'exposition de ces terres à l'érosion de surface.

Figure 1. Aspect actuel du mont et d'espaces de la réserve cultivés



Source : Photographié par nous-mêmes

En effet, l'exemple de cette réserve, dans sa reconstitution, était considéré comme particulièrement éducatif de par ses péripéties et l'expérience vécues localement. Ici, la réserve était recrée sur fond des ruines d'une forêt qui a été maintenue suivant des normes traditionnelles. Le poids du cheminement sinueux l'aura emporté sur l'apprentissage local, pourtant totalement endogène, ne résultant d'aucune stimulation externe.

Si la reconstitution de la réserve partait des ONG d'adduction d'eau (ACEKA et ACEKAVU), elle bénéficiait largement de la prédisposition d'esprit qui animait déjà les riverains. Les membres de ces ONG avaient aussi l'avantage d'avoir vécu la dégradation des ressources en eau de la montagne qu'ils liaient

forcément à la destruction de la réserve. Autant de motivations et d'états précurseurs de l'aspiration locale de la réserve.

Si le concours des circonstances avaient permis de surmonter les nombreux écueils qui se sont érigés devant l'accomplissement de la reconstitution de la réserve, elle aurait constitué pleinement une "*expérience de valeur heuristique*" pour la reformulation des modèles tout comme des contours de la conservation dans la région. Malgré cet échec, il y a lieu de continuer à croire que la conservation de la nature peut bien se reposer sur la tradition locale. Ceci, à la condition de permettre aux populations de comprendre le fonctionnement de leur environnement, de vivre leur propre expérience, d'écrire elles-mêmes leur histoire. Elles pourront se passer de l'indispensable financement étranger pour la conservation de leur nature !

Ce qui ramène avec perspicacité le débat sur l'autodétermination des populations. Les intervenants feraient mieux d'investir davantage dans la formation, notamment de la jeunesse, afin que ces populations acquièrent rapidement une capacité suffisante de compréhension du fonctionnement des phénomènes environnementaux, une éducation environnementale.

Jusqu'à nos jours, les chefs coutumiers (*Vakama*) ne cessent de se lamenter de la destruction de l'ancienne forêt rituelle au sommet de la montagne. Ils sont d'ailleurs ceux qui avaient émis les premiers le souhait de rétablir la forêt sacrée. C'est par la suite que les populations, malgré leurs confession et conviction religieuses actuelles – devenues presque entièrement chrétiens –, sans plus autant partager les croyances des coutumiers, ont vécu dans l'ensemble les dégâts sur leur environnement direct. Ces riverains n'ignorent rien des méfaits de la destruction de cette réserve.

C'est ce qui ressort des enquêtes de 2017 où 54% de personnes interrogées, sur un total de 50, continuent à croire à l'importance écologique de la protection du couvert végétal sur les versants aux pentes abruptes de la montagne Lubwe. Ces enquêtés déplorent cependant les velléités interventionnistes des acteurs, pourtant venus de loin, pour s'approprier les initiatives et surtout désorienter les programmes de reconstruction de la réserve forestière.

Figure 2 - Les flancs de la montagne en pleine exploitation d'acacia



Source : Photographié par nous-mêmes

Ils accusent principalement un conflit au départ exogène à l'espace interne du mont Lubwe. Ce conflit aurait éclaté au sein-même de l'ONG d'adduction d'eau, l'ACEKAVU. Tout commence avec des velléités d'un pasteur de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (CBCA- Katwa). Ce dernier, voulant s'approprier et s'accaparer à tout prix du patrimoine de l'ACEKAVU, s'est alloué les services de Monsieur Ndelya, le fameux "*devin sorcier*" chargé d'initier des miliciens *Mai-mai*. De ce conflit importé, ils sont venus se greffer sur quelques différends qui opposaient, en ce temps, deux chefs terriens des Localités formant l'espace du mont Lubwe, le chef de la Localité de Ngeleza, Kayenga Kimira, et celui de la Localité de Kithava Kakule Kinombi.

Monsieur Ndelya avait réussi à s'associer à Kinombi dans son projet de destruction de la réserve. Les deux inciviques sont placés à la source de l'intoxication qui a vite gagné la population engagée dans cette sale besogne. Pour déstabiliser le chef hiérarchique de Kinombi, chef Kayenga de la Localité de Ngeleza, ils usèrent d'une fausse information selon laquelle la montagne serait déjà vendue, par la hiérarchie coutumière, à des étrangers inconnus. C'est ce qui a conduit au déboisement et à l'anéantissement presque total des efforts déjà fournis, jusque-là, dans la reconstitution de la réserve du mont Lubwe. Du côté de l'adduction des eaux de la montagne, c'est depuis le 04 avril 2011, par la loi du nombre des membres des associations, que la CBCA-KATWA a réussi à récupérer la direction des bureaux de l'ACEKAVU comme de l'ACEKA.

III. Les opportunités offertes par la montagne

Retrouvée en plein milieu densément occupé par des populations, notamment à seulement une dizaine de kilomètres des grandes agglomérations dont la ville de Butembo au nord, la cité de Musienene à l'ouest et la Commune rurale de

Luotu au sud-est, la montagne de Lubwe présente bien des atouts. Le tout premier est sûrement l'opportunité d'offrir à ces milieux urbains et même ruraux qui l'entourent des ressources en eau potable nécessaire pour le développement de ces installations humaines. Effectivement, de par son élévation à une altitude de 3 400 m au-dessus des trois centres de Luotu, Musienne et Butembo, situés respectivement à 2000, 1800 et 1700 m d'altitude moyenne, le mont Lubwe a les potentialités d'alimenter en eau ces milieux par simple gravitation.

Il n'y a pas que l'eau d'adduction. Bien organisées, les terres de cette montagne, au-delà des espaces encore propices qu'elles offrent à la petite agriculture familiale de subsistance, peuvent servir à ses propriétaires et usagers de lieux d'exploitation durable du bois-énergie fort recherché dans ces milieux, notamment urbains. Le préalable à l'essor de ces activités agro-sylvicoles dans cet écosystème, qu'il faut rappeler, fragile est un aménagement conséquent qui tient compte de ses particularités dont la pente des versants constitue le facteur central. Cependant, dans la perspective d'un aménagement du terroir qui soit durable, la participation des usagers reste un élément déterminant. Ce qui impose l'identification et la sensibilisation de tous les acteurs concernés, en commençant, bien entendu, par les détenteurs de ce capital foncier qui sont les chefs terriens.

III.1. La terre du Lubwe et ses propriétaires

La nécessité d'associer les chefs coutumiers à l'aménagement du territoire s'impose, notamment dans le contexte de prévalence des droits coutumiers dans les règles d'appropriation des terres qui est celui de la région de Butembo. Ceci est encore plus pressant dans le cadre du projet de reconstitution de la réserve naturelle sur la montagne. Cette revendication légitime relève d'une triple justification liée aux normes usuelles dans le système de régulations sociales locales. Une conservation de la nature qui se veut désormais adaptée aux conditions locales, aussi pour sa durabilité qu'à celle des systèmes associés de reproduction sociale, ne peut plus se concevoir indépendamment, en ignorant les réglementations à la base du fonctionnement de la société qui devra assurer son encadrement. C'est ici que trouverait le *sens de la participation à la conservation des populations*, prises comme riverains des AP.

Cependant, l'intégration des populations exige encore plus. Au-delà d'une nécessaire acceptation des AP, les populations ne seraient plus vues comme des simples riverains, mais il serait souhaitable qu'elles comprennent et se prennent elles-mêmes comme étant des propriétaires ou des copropriétaires de ces outils

de conservation. Ces populations devraient s'assumer comme des acteurs aussi impliqués dans le processus que dans les actions de conservation. C'est en cela que se traduirait *le sens du concept d'appropriation de l'œuvre de conservation*.

Pour sa réalisation, la conservation de la nature demande des terres de déploiement, des espaces à protéger. Afin de se rassurer que ces AP soient durables, les concepteurs doivent miser sur les règles d'appropriation de leurs terres d'accueil. Tel que reconnu, dans le contexte foncier de la région d'étude, il se vit sur ce territoire un pluralisme juridique (Merlet, 2010). Ici, malgré la reconnaissance par la loi – relevant du droit moderne ou positif – de l'exclusivité de la propriété des terres à l'État, il persiste localement une régulation coutumière des droits sur les terres. De ce fait, *les chefs coutumiers sont restés les vrais détenteurs du pouvoir sur la ressource foncière*.

Dans ce système, la gestion pratique des terres est située au niveau des localités où elle est exercée par les *Vakama*, qui sont les vrais chefs terriens qui décident concrètement de l'affectation et de l'attribution des terres. Tout en étant des membres de la famille du *Mwami* -chef de Groupement- et du grand *Mwami* -Chef de Chefferie-, les *Vakama* distribuent les terres aux paysans et récoltent auprès de ceux-ci des redevances qui seront réparties et acheminées jusqu'à la plus haute hiérarchie selon des normes préétablies assez transparentes pour que tout le monde puisse en faire état.

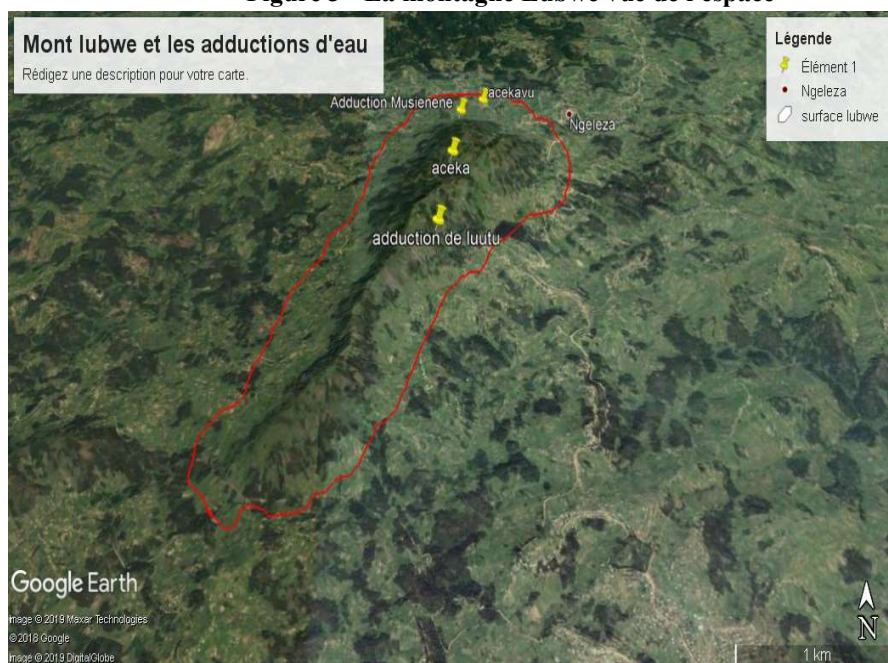
Ces chefs terriens -*Vakama*- sont donc ceux qui connaissent parfaitement toutes les affectations des terres ainsi que leurs différents usagers, les populations -*vaghunda*-. Toute demande de terres ne peut donc que passer par eux qui maîtrisent leur sujet. Contrairement, une procédure qui commencerait plus haut – par exemple au niveau du grand chef *Mwami* – relèverait d'une méconnaissance et par-delà d'une forme d'usurpation de pouvoir, d'autant qu'elle pourra endommager certaines dispositions locales, car initiée à un niveau trop élevé où les détails locaux ne sont plus maîtrisés.

Ensuite, par l'exercice au quotidien de ce rôle de garant de la reproduction sociale locale, en assurant à chaque usager la sécurité familiale par l'octroi d'un lopin de terre nécessaire à son développement, les *Vakama* sont en ce titre les représentants légitimes des populations. Il n'est pas un seul paysan qui se situe dans l'espace sans faire référence à ses bases, à ses origines, et donc aux relations qu'il entretient avec son *Mukama*, celui qui lui assure l'accès aux ressources naturelles nécessaires à la survie individuelle, familiale et même communautaire.

Il devient alors trivial que toute intervention d'envergure, notamment une qui impliquerait la vie de toute la communauté locale, ne puisse se concevoir sans l'avis du *mukama*. Les populations ne peuvent s'impliquer activement dans un projet, qu'il soit de développement ou tout autre, qu'avec la complicité de leur chef coutumier. *A fortiori*, des programmes de conservation dont le lien avec la gestion des terres s'impose ne peuvent que reposer sur le soutien des coutumiers. Ces derniers constituent une garantie sociale et morale pour la réussite des projets de conservation.

Pour le domaine en étude ici, le terroir de Lubwe est formé des terres retrouvées sur des versants aux pentes parfois abruptes par endroits. Ce terroir étudié est retrouvé en Localité administrative de Ngeleza, en Groupement de Buyora. L'image satellitaire de la montagne Lubwe, prise par Digital Globe en 2019, telle que donnée sur *Google Earth*, est reprise sur la figure 3 ci-après.

Figure 3 - La montagne Lubwe vue de l'espace



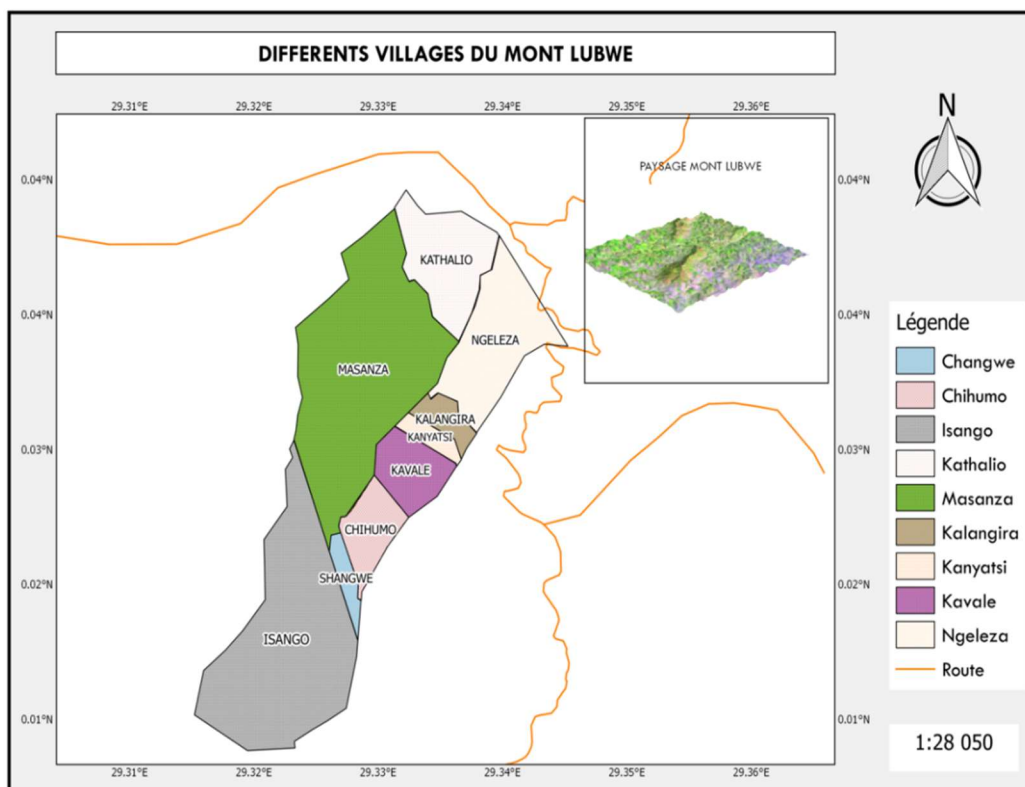
Source : Image Google Earth

Sur cette image, la partie nord de l'agglomération de Luotu apparaît en son coin droit, au sud-est de l'entité concernée. Les différents points d'adduction d'eau qui desservent les grandes agglomérations du milieu sont aussi marqués

sur cette image. La Ville de Butembo est desservie par les points d'adduction marqués par ACEKA et ACEKAVU dans les parages du centre de Ngeleza.

Le terroir du Mont Lubwe est organisé en différents villages tels que retrouvés sur la figure 4 ci-après :

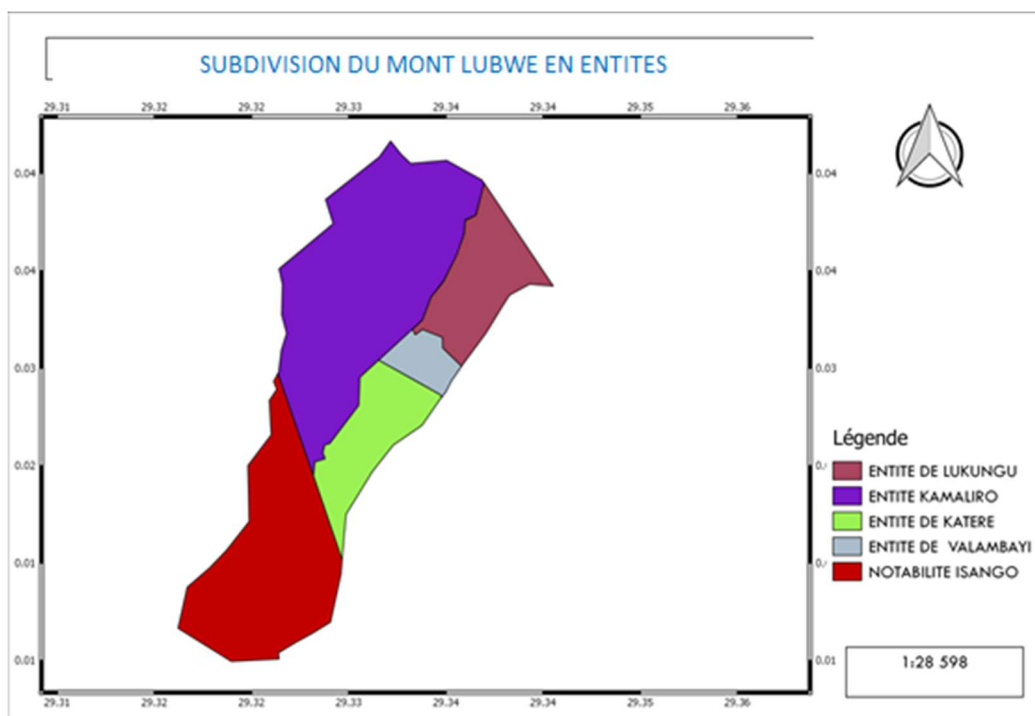
Figure 4 - Organisation en villages du terroir Mont Lubwe



Source : Traitement des données de terrain

Ces villages forment dans leur ensemble la Localité administrative de Ngeleza, elle-même subdivisée en deux notabilités : celle de Ngeleza, dirigée par le *Mukama* Kayenga, et celle d'Isango, dirigée par le *Mukama* Matembela. Ces deux notabilités sont réparties en des entités ou domaines de terres gérés ou détenus par des chefs terriens ou *Bakama* qui sont Kayenga (le grand Notable), Kamaliro, Kathere, Valambayi et Lukungu en notabilité de Ngeleza et Matembela, Kinombi et Sahuda en notabilité d'Isango. Ces domaines fonciers attribués à leurs gardiens ou chefs terriens sont retrouvés sur la figure 5 ci-après.

Figure 5 - Entités foncières du Mont Lubwe suivant leurs gardiens ou chefs terriens



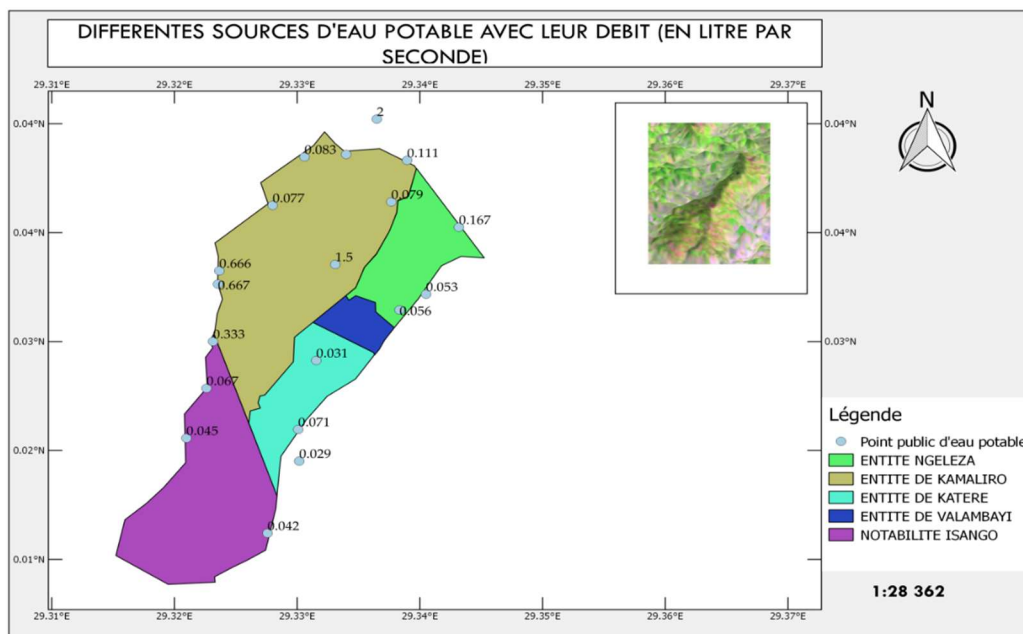
Source : Traitement des données de terrain

Il sied de remarquer que, sur cette figure, la notabilité d'Isango n'a pas été subdivisée en entités foncières affectées à leurs gardiens. La raison en est que les chefs terriens -Matembela, Kinombi et Sahuda- n'ont pas été accessibles lors du prélèvement des coordonnées des points marquant les limites des différents domaines.

III.2. Le Mont Lubwe, un château d'eau pour la région

En considérant la fourniture en eau potable, dans ce milieu encore peu équité, le mont Lubwe intervient comme une aubaine dans la région. À part les points de captage d'eau d'adduction desservant les grandes agglomérations, déjà présentés sur la figure 3, la montagne abrite des nombreuses autres sources d'eau qui alimentent des communautés villageoises au pied du Lubwe. Ces sources d'eau potable sont localisées, avec les débits estimés qu'elles fournissent (en litres d'eau par seconde) sur la figure 6 subséquente.

Figure 6 - Sources d'eau villageoise sur le Mont Lubwe et leurs débits



Source : Traitement des données de terrain

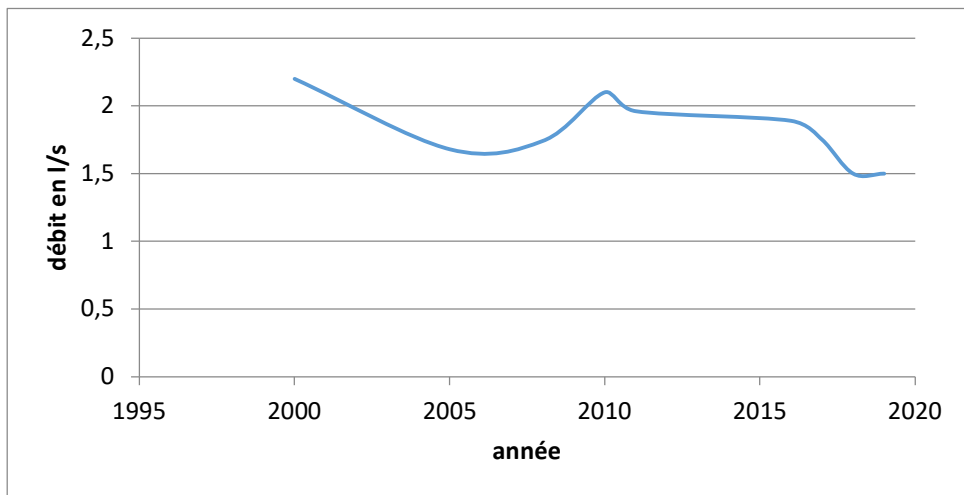
Dans cet ensemble, la ressource eau présente des inégalités dans la répartition spatiale entre les différentes entités sous contrôle des *Vakama*. Globalement, le mont sert pour le moment un débit de base de 7,279 litres/seconde (en période d'étiage). Ce débit est réparti aux structures d'adduction comme suit : 27 % sont des eaux exploitées par les communautés autochtones, 48 % par les deux associations qui desservent la ville de Butembo, dont 27 % par ACEKAVU et 21 % par ACEKA, 14 % par l'adduction qui alimente l'agglomération de Luotu et 11% par celle qui fournit la contrée de Musienene.

Le constat fait par tous les exploitants est que le niveau de production en eau de la montagne a progressivement baissé depuis les premières installations qui remontent à seulement deux décennies. Unaniment, tous les acteurs rencontrés, du côté des structures d'adduction ou des communautés locales, accusent à l'origine de cette chute de production d'eau la dégradation du couvert végétal de la montagne et donc la réduction de sa capacité d'infiltration.

D'autres contraintes citées sont d'ordre institutionnel et climatique. Des faits de perturbations climatiques ont été quelquefois observés, mais c'est surtout l'absence criante d'une structure capable de fédérer tous les acteurs impliqués dans la gestion de la montagne qui doit être placée à l'origine de toutes les dégradations connues ici.

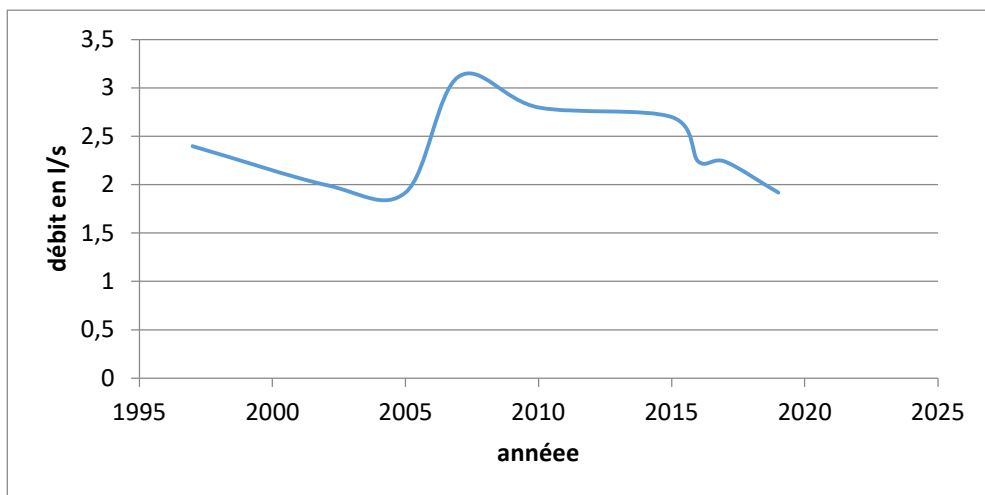
Les figures 7 et 8 ci-après donnent l'évolution des débits pour les deux structures d'adduction qui alimentent la Ville de Butembo.

Figure 7 - Evolution du débit de l'adduction ACEKA



Source : Archives du Bureau de l'ACEKA

Figure 8 - Evolution du débit de l'adduction ACEKAVU



Source : Archives du Bureau de l'ACEKAVU

Sur les deux figures, il est à constater trois phases. La première phase est celle qui va de 1998 à 2005, de l'installation de points de captage à la reconstitution de la réserve. Elle est marquée par une décroissance du débit en volume de ces sources d'eau. La deuxième phase va 2006 à 2011 ; elle indique une nette amélioration du débit fourni par les adductions. C'est effectivement la

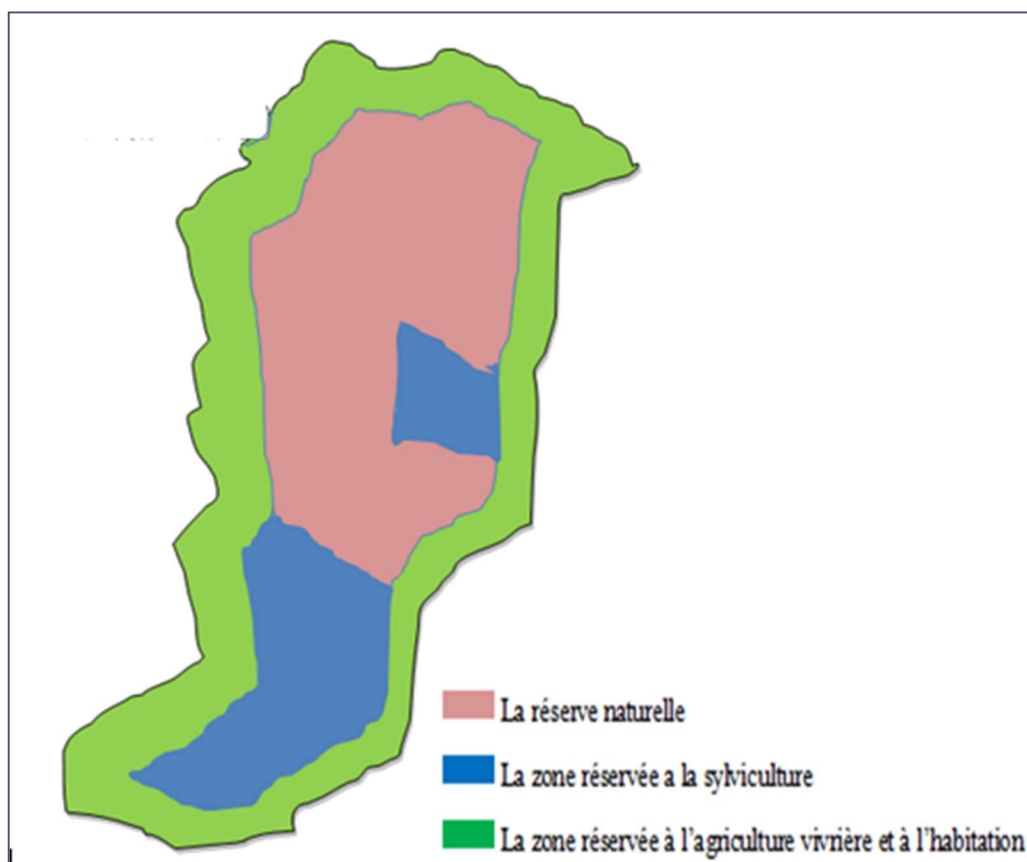
période qui a vu la réserve rétablie en partie. La troisième phase, celle qui va de 2012, renseigne de la période de la destruction de la réserve telle que décrite précédemment. Elle indique clairement comment la ressource se dégrade avec des débits qui ont chuté plus bas leur niveau de départ, en 1998.

III.3. Un essai d'aménagement du terroir Mont Lubwe

Dans la perspective d'une gestion durable de ce château d'eau, un aménagement responsable doit intégrer toutes les parties prenantes en commençant par les *Vakama* qui sont les détenteurs du pouvoir sur les terres. Cet aménagement participatif débiterait par la reconstitution du couvert végétal de la montagne, sous forme de réserves naturelle ou autres, capable de garantir la conservation durable de la ressource eau. Il suivra alors un zonage pour les différentes activités : étages de boisements, d'agroforesterie, d'activités à vocation pastorale et d'agriculture pure, etc. Sur ce terroir, hautement stratégique pour le milieu de Butembo, un aménagement durable est possible ; il peut bien se baser sur cet éveil environnemental de la détérioration des ressources de la montagne qui est ressenti à tous les niveaux.

Dans un cadre purement illustratif, un premier plan d'aménagement de la montagne est proposé dans la figure 9 ci-dessous. Pour l'élaboration de ce schéma, les critères retenus dans l'affectation d'occupations des espaces par les différentes spéculations sont la pente, la subdivision de la montagne en étages et la présence des points d'eau. Les zones au pied de la montagne qui présentent des pentes de moins de 30 % sont alors affectées à la petite agriculture familiale, tandis que l'étage qui suit directement, pourrait recevoir des boisements pour l'exploitation sylvicole et le sommet de la montagne, tout comme les abords des points d'eau, étant réservés à la réserve naturelle.

Figure 9 - Schéma illustratif de l'aménagement du Mont Lubwe



Source : Traitement des données de terrain

Dans ce schéma d'aménagement, en partant du sommet de la montagne, la première zone (réserve naturelle) est celle qui couvre le maximum de points d'eau retrouvés. Ici, le choix des espèces à implanter serait à orienter de préférence vers des essences n'ayant pas une intense activité d'évapotranspiration. La seconde zone réservée pour la sylviculture est celle où les espèces à conseiller sont celles jugées efficaces dans la fabrication du *Makala* ou charbon de bois. Le type d'exploitation serait alors celui dont le rythme d'utilisation des arbres devra être surveillé afin de garder un couvert végétal permanent à la surface du sol. Les activités agricoles se feront au niveau de la dernière zone de ce schéma, car constituée des pentes modérées. Les pratiques agroforesteries seraient à encourager pour lutter contre les pertes de sol.

Conclusion

Dans ces investigations, les objectifs poursuivis ont été d'établir l'état des lieux dans l'expérience de reconstitution de la réserve du mont Lubwe, de relater la suite des événements qui ont conduit au contexte actuel, de trouver comment capitaliser les leçons à apprendre de ce cas d'école et de remettre sur scène tous les acteurs afin de trouver ensemble comment sortir de l'engrenage des conflits et permettre une reconstitution durable de la réserve.

Au stade où nous en sommes, le contexte actuel du mont Lubwe est établi : la réserve est quasiment anéantie. Cependant, des lueurs d'espoir pointent à l'horizon. Ce sont surtout les prédispositions d'esprits constatées chez les enquêtés. Unaniment, tous reconnaissent et confessent les dommages encourus avec la détérioration de la réserve qui s'est chèrement reconstruite. À côté des pertes des terres par érosion de surface, ce sont surtout les diminutions progressives des débits enregistrés aux points de captage depuis la destruction de la réserve qui inquiètent les usagers.

L'aménagement qui se veut durable de ce terroir, peut bien reposer sur cet éveil collectif de la conscience sur la dégradation de l'environnement local. Cet aménagement devra alors se consolider par la participation effective de tous les acteurs concernés, en commençant par les chefs coutumiers qui sont les vrais détenteurs du pouvoir sur le domaine foncier.

Comme initialement prévu, la dernière étape dans cette recherche serait d'organiser des intermédiations pour des ententes possibles. Ce qui se concrétiserait par un atelier de restitution des résultats de la recherche qui rassemblerait tous les acteurs et tenterait de formuler des termes de référence pour des accords possibles autour de la reconstruction de la réserve et le développement de ce milieu.

Je continue à croire à la nécessité d'organiser cet atelier. Ici, les logiques des acteurs seront confrontées pour sortir un consensus et un premier plan d'aménagement de ce terroir afin de concilier l'activité de développement avec les capacités et potentialités naturelles de cet écosystème qui s'avère à la fois fragile et extrêmement stratégique pour le milieu.

Bibliographie

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Rotary_International. page consultée le 10 février 2011.
- <http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/regions-menacees/bassin-du-congo/projets-du-wwf/lutter-contre-la-deforestation-ecomakala/572>. Page consultée le 10 février 2011.
- HUTIN, J., *Bienvenue dans le monde des arbres vénérables. Carnet de voyage*, sur <http://arbresvenerables.free.fr/ArbresVenerables/Inde.htm>, blog consulté le 10 février 2011.
- JEANRENAUD, Sally, *Populations Locales et Organisations de Conservation de la Nature : Le Léopard serait-il en train de muer?*, IIED-IDS, Brighton, 2002.
- KATEMBO VIKANZA, Paul, *Du modèle traditionnel de la conservation de la nature : cas de la reconstitution de la réserve naturelle du Mont Lubwe*, dans ISUMBISHO MWAPU, P. et al., *Gouvernance des ressources naturelles collectives des écosystèmes fragiles dans la région des Grands Lacs Africains*. Bukavu, Editions du CERUKI, Agence Universitaire de la Francophonie, 2013, p. 147-166.
- KATEMBO VIKANZA, Paul, *Aires protégées, espaces disputés et développement au nord-est de la R.D Congo*. Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain. Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain - Ciaco, 2011.
- LAPEYRE, Frédéric, *Mondialisation, néo-mondialisation et « devenirs » : un autre regard sur les pratiques populaires*, dans G. FROGER, *La mondialisation contre le développement durable ?* Bruxelles, Editions P.I.E.-P. Lang, 2006, p. 151-162.
- Lettre n° 007/CA/ACEKAVU/2005 du 14 mars 2005 adressée au Chef de Groupement Buyora par l'ACEKAVU et portant sur la protection environnementale de l'écosystème du Mont Lubwe.
- Lettre n° 5072/341/CBGA/Z.511/2010 du 02 août 2010 du Chef de la Collectivité-Chefferie des Baswagha portant rapport sur la protection des écosystèmes du Mont Lubwe.
- Lettre n°5072/37/Z.511/2005 du 15 mars 2005 du Chef Kighombwe du Groupement Buyora adressée au Chef de Collectivité-chefferie des Baswagha en rapport avec la protection environnementale de l'écosystème du Mont Lubwe.

- Lettre n° COORP/52.06/16/ECNEF/T.L/2005 du Superviseur de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts en Territoire de Lubero du 07 avril 2005 adressée à l'Administrateur du Territoire de Lubero et portant sur la protection de l'écosystème du Mont Lubwe. Archives du Territoire de Lubero.
- MERLET, Michel, *Les droits sur la terre et sur les ressources naturelles*, dans *Des fiches pédagogiques. Pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'ouest*. Comité Technique « Foncier & développement », décembre 2010.
- Message officiel n°025/500/OKP/MINATACS/NK/10 du 31 août 2010 du Ministre provincial de l'Administration du territoire, Affaires coutumières et Sécurité adressé à l'Administrateur du Territoire de Lubero.
- Rapport de circonstance sur l'état actuel de la conservation du Mont Lubwe du 02 septembre 2010 du service de l'environnement en Territoire de Lubero. Archives du Territoire de Lubero.
- Rapport du service de l'environnement en Territoire de Lubero du 02 septembre 2010.
- WEBER, Jacques, *Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un programme de recherche*. Paris, Cirad, juin 1995.